

**Commune de
Vuillafans**

**Procès-verbal du conseil municipal
du jeudi 15 avril 2021**

Date de convocation : 10/04/2021

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de membres absents excusés :	1
Nombre de membres absents :	1

Le jeudi 15 avril 2021 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

Membres présents : Claude CURIE, Yves GAMELON, Bernard WOZNY, Rémi JEANNINGROS, Sylvie PERRET-GENTIL, Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Marie-Thérèse CRETIN GUTH, Michelle HOUSER, Alain KIBLER, Jean-Benoit LAMBERT, Stéphane MEREL, Olivier THOURIN.

Absents excusés : Anne-Lise BOESINGER (procuration à Claude CURIE).

Absents : Benjamin DOLE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour le vote d'approbation concernant le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ». Le conseil à l'unanimité donne son accord.

1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2021

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2021.

2°) – Approbation des comptes administratifs 2020 (communal, eau, assainissement et lotissement du Seux)

Monsieur le Maire quitte la séance, les comptes sont présentés par Yves GAMELON, adjoint aux finances.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2020

Section de fonctionnement :

• Recettes 2020	:	609 977,47 €
• Dépenses 2020	:	402 140,54 €
• Excédent 2020	:	207 836,93 €
• Excédent antérieur	:	541 724,56 €
• Excédent cumulé au 31/12/2020	:	749 561,49 €.

Section d'investissement :

• Recettes 2020	:	36 695,31 €
• Dépenses 2020	:	109 283,96 €
• Déficit 2020	:	- 72 588,65 €
• Déficit antérieur	:	- 20 236,74 €
• Déficit cumulé au 31/12/2020	:	- 92 825,39 €.

Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2020 à l'unanimité des membres présents:

- de reporter les 92 825,39 € de déficit d'investissement au compte 001 (dépenses d'investissement),
- de partager les 749 561,49 € d'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
- 92 825,39 € au compte 1068 (recettes d'investissement) pour couvrir le déficit
- 656 736,10 € au compte 002 (recettes de fonctionnement).

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE EAU 2020Section de fonctionnement :

• Recettes 2020	:	72 673,44 €
• Dépenses 2020	:	32 520,38 €
• Excédent 2020	:	40 153,06 €
• Excédent antérieur	:	4 604,92 €
• Excédent cumulé 31/12/2020	:	44 757,98 €.

Section d'investissement :

• Recettes 2020	:	23 906,98 €
• Dépenses 2020	:	16 137,17 €
• Excédent 2020	:	7 769,81 €
• Excédent antérieur	:	22 931,15 €
• Excédent cumulé 31/12/2020	:	30 700,96 €.

Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2020 à l'unanimité des membres présents :

- de reporter les 30 700,96 € d'Excédent d'investissement au compte 001 (recettes d'investissement),
- de reporter les 44 757,98 € d'Excédent de fonctionnement au compte 002 (recettes de fonctionnement),

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020Section de fonctionnement :

• Recettes 2020	:	67 670,56 €
• Dépenses 2020	:	34 097,84 €
• Excédent 2020	:	33 572,72 €
• Excédent antérieur	:	20 669,83 €
• Excédent cumulé 31/12/2020	:	54 242,55 €.

Section d'investissement :

• Recettes 2020	:	3 825,61 €
• Dépenses 2020	:	33 077,54 €
• Déficit 2020	:	- 29 251,93 €
• Excédent antérieur	:	1 666,95 €
• Déficit cumulé 31/12/2020	:	- 27 584,98 €.

Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2020 à l'unanimité des membres présents :

- de reporter les 27 584,98 € de Déficit d'investissement au compte 001 (dépenses d'investissement),
- de partager les 54 242,55 € d'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
- 27 584,98 € au compte 1068 (recettes d'investissement) pour couvrir le déficit
- de reporter les 26 657,57 € d'Excédent de fonctionnement au compte 002 (recettes de fonctionnement),

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE Lotissement du Seux 2020

Section de fonctionnement :

• Recettes 2020	:	205 930,58 €
• Dépenses 2020	:	0,00 €
• Excédent 2020	:	205 930,58 €

Section d'investissement :

• Recettes 2020	:	0,00 €
• Dépenses 2020	:	128 875,34 €
• Déficit 2020	:	- 128 875,34 €

Le conseil municipal décide l'affectation suivante pour 2020 à l'unanimité des membres présents:

- de clôturer le compte administratif du lotissement du Seux et de transférer au budget général 77 055,24 € d'excédent de fonctionnement,

3°) – Approbation des comptes de gestion 2020 (communal, eau, assainissement et lotissement du Seux)

M. Yves GAMELON adjoint aux finances présente les quatre comptes de gestion établis par M. le Trésorier d'Ornans.

Ayant constaté leur adéquation avec les comptes administratifs du budget communal, eau, assainissement collectif et le lotissement du Seux, il demande au conseil l'autorisation pour que M. le Maire signe les documents concernés.

Après délibération, les 14 conseillères et conseillers votent les comptes de gestion du receveur municipal d'Ornans dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice et autorise M. le Maire à signer les documents présentés pour l'exercice 2020.

4°) – Présentation et vote des investissements 2021 (communal, eau et assainissement)

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail des investissements communaux pour l'exercice 2021, à savoir :

- Opérations foncières, Chenevières, Versants :	13 768,00 €
- Opérations foncières, Chenevières (futur lotissement), Versants,	60 000,00 €
- Pose de trottoirs Rue Carnot et Périscolaire (opération voirie CCLL) :	16 000,00 €
- Réhabilitation de la salle des fêtes :	830 000,00 €
- renouvellement poste informatique	1 000,00 €
- Acquisition 3 mobil homes pour le camping :	30 000,00 €
- Réhabilitation du pilier de l'église côté gauche	40 000,00 €
- Acquisition de 2 panneaux d'information entrée du village (Totems):	8 100,00 €

- Panneaux de signalisation commerces, Mairie, Maison de santé, artisans	2 800,00 €
- Acquisition de 5 panneaux de sécurité routière :	600,00 €
- Acquisition d'une banderole "Camping du Pré Bailly" pour le camping/Gîte :	1 400,00 €
- Réhabilitation du toit et de la voûte de la chaufferie de l'église :	30 000,00 €
- Acquisition d'une griffe pour élévateur tracteur Renault :	900,00 €
- Renouvellement de 8 fenêtres à l'appartement au 12Bis Place du Champ de Mars	9 000,00 €
- Pose d'une porte d'entrée à la cellule du comptoir de la loue :	2 000,00 €
- Acquisition d'un véhicule fourgonnette :	13 000,00 €
- Report d'alarme incendie pour le Gîte :	2 000,00 €
- Défibrillateur automatique pour le camping-gîte :	1 700,00 €
- Vitrine murale extérieur et présentoir mural	960,00 €

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail des investissements eau pour l'exercice 2021, à savoir :

- Renouvellement de la canalisation fonte en 60mm Rue Jean Pierre Bangué :	13 400,00 €
- création d'un regard de purge sur la canalisation du pont de pierre	2 000,00 €
- neutralisation canalisation fonte de 60 mm face au tilleul :	1 000,00 €
- Construction d'un supprimeur d'eau potable Rte de Pontarlier, secteur Croux :	40 000,00 €
- Création d'un branchement d'eau potable pour le CTL, section pétanque	2 000,00 €

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail des investissements assainissement pour l'exercice 2021, à savoir :

- Acquisition matériel d'autosurveillance pour le déversoir d'orage de la STEP	5 200,00 €
- Etude / diagnostique de la station d'épuration :	30 000,00 €
- Réhabilitation réseau EU / EP suite diagnostic réseaux	250 000,00 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent les programmes d'investissement pour le communal, l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2021, soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5°) – Présentation et vote des budgets prévisionnels 2021 (communal, eau, assainissement)

M. le Maire présente les budgets primitifs communaux, eau et assainissement 2021, à savoir :

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

Section de fonctionnement :

• Recettes 2021	:	815 031,64 €
• Dépenses 2021	:	1 118 513,11 €
• Budget excédentaire	:	303 481,47 €

Section d'investissement :

• Recettes 2021	:	1 402 385,39 €
• Dépenses 2021	:	1 402 385,39 €
• Budget équilibré	:	0,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuvent le Budget Primitif communal pour l'exercice 2021, soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

BUDGET PRIMITIF EAU 2021Section de fonctionnement :

• Recettes 2021	:	134 418,38 €
• Dépenses 2021	:	134 418,38 €
• Budget équilibré	:	0,00 €

Section d'investissement :

• Recettes 2021	:	73 893,63 €
• Dépenses 2021	:	106 705,81 €
• Budget excédentaire :		32 812,18 €

Il précise que 15 548.73 € provient du budget communal pour équilibrer la section fonctionnement du budget eau, cette somme est imputée au compte 748.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuvent le Budget Primitif eau pour l'exercice 2021, soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021Section de fonctionnement :

• Recettes 2021	:	108 536,51 €
• Dépenses 2021	:	108 536,51 €
• Budget équilibré	:	0,00 €

Section d'investissement :

• Recettes 2021	:	424 114,92 €
• Dépenses 2021	:	426 944,70 €
• Budget excédentaire	:	2 829,78 €

Il précise que 17 092.87 € provient du budget communal pour équilibrer la section fonctionnement du budget assainissement, cette somme est imputée au compte 748.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuvent le Budget Primitif eau pour l'exercice 2021, soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6°) – Présentation et vote des taux de la fiscalité directe des taxes locales 2021

M. Le Maire présente et commente le tableau relatif au calcul du taux d'imposition des 2 taxes directes locales, applicable pour 2021, concernant la taxe foncière bâti et la taxe foncière non-bâti.

Il précise que selon les directives de la DDFIP « **Les communes ne doivent pas voter de taux de taxes d'habitation en 2021** » et que « **Le taux de foncier bâti majoré de l'ex taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021** ».

Après un tour de table, M. le Maire propose de ne pas augmenter les deux taxes, compte-tenu de la période difficile que nous traversons avec la pandémie et compte-tenu des directives de la DDFIP, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 24,83 % (dont 18.08 % du Département)
- Taxe foncière (non bâti) : 43,62 %

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents et décide de ne pas augmenter ces 2 taxes locales pour 2021, soit : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

7°) – Délibération pour accorder les subventions aux associations communales Banque Alimentaire EMMAUS, C.T.L., les Amis de l'Hôpital, Amicale des

Pompiers, Association Foncière et Pastorale Vuillafans/Echevannes

M. le Maire présente la liste des associations locales ayant fait la demande d'aide auprès de la Mairie.

Le conseil délibère et donne son accord pour l'attribution des subventions suivantes pour l'exercice 2021 à l'unanimité des membres présents :

1.	Banque Alimentaire (EMMAÜS) :	100,00 €
2.	Les Amis de l'Hôpital :	150,00 €
3.	C. T. L. :	1 000,00 €
4.	Amicale des Pompiers :	350,00 €
5.	Association Foncière :	500,00 €

Il est rappelé que ces subventions sont versées sur présentation du bilan moral et financier de l'exercice n-1.

8°) – Délibérations pour la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables des budgets, communal, eau et assainissement imputées sur l'exercice 2021

M. le Maire informe le conseil municipal que sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif en date du 02 avril 2021 relatif à la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables concernant les budgets communal, eau et assainissement, il convient :

Pour le Budget communal, à savoir :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivant dont la liste est jointe en annexe.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes de 2015, s'élève à 421.27 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget communal de l'exercice en cours de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord avec 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

Pour le Budget eau, à savoir :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivant dont la liste est jointe en annexe.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes de 2010 à 2019, s'élève à 4 330.32 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget eau de l'exercice en cours de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord avec 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Pour le Budget assainissement, à savoir :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivant dont la liste est jointe en annexe.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes de 2010 à 2019, s'élève à 3 763.77 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget assainissement de l'exercice en cours de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord avec 12 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

9°) – Proposition et approbation du compte 6232 Fêtes et Cérémonies pour 2021

M. le Maire informe le conseil municipal des différents postes existants au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », enregistrées en 2020 et qui devront être reconduites et/ou

précisées sur l'exercice 2021 au budget communal, à savoir :

- Vœux du Maire
- Fleurs pour cérémonies diverses
- Repas des anciens
- Frais de bons d'achat pour les anciens
- Fleurissement du village
- Frais de restauration et/ou collations pour manifestations
- Frais pour protections pandémie
- Frais pour organisation et feux d'artifice 14 juillet

Il précise que cette année, il convient de porter le montant à budgétiser de ce compte 6232 à 7000,00 euros, compte-tenu de la distribution de bons d'achat aux anciens, en lieu et place du repas traditionnel pour cette année.

Après un tour de table, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

Coupure d'eau : Bernard WOZNY, 2ème adjoint en charge du service eau et assainissement, nous informe que le nettoyage annuel du château d'eau et du surpresseur du Champ des Maux sera réalisé le **jeudi 22 avril 2021**. De ce fait, **l'eau sera coupée de 4 heures du matin à minuit** pour le village.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Alain
LAMBERT Jean- Benoît	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard